

## RÉPONSE AU POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL GUILLAUME ROY ET CONSORTS

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2024

### **La nouvelle rue de la Poste : promouvoir le commerce et la convivialité**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du 27 septembre 2023, M. le Conseiller communal Guillaume Roy a soumis à votre Conseil un postulat intitulé « La nouvelle rue de la Poste : promouvoir le commerce et la convivialité », qui demandait à la Municipalité d'étudier différentes propositions relatives au marché hebdomadaire du vendredi et à l'instauration d'un marché trimestriel centré sur les produits du terroir Lavaux-Oron.

Le postulat a été renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport. La Municipalité y répond comme suit.

#### **1. Marché hebdomadaire**

Les cosignataires du postulat proposent que, dès l'achèvement des travaux de la rue de la Poste, la Municipalité modifie l'emplacement actuel du marché du vendredi en lui consacrant désormais la chaussée de la rue de la Poste.

Durant cette matinée, la rue de la Poste serait donc fermée au trafic automobile.

Afin de renforcer l'attractivité de cette animation hebdomadaire, la première heure de stationnement au parking Pully Centre pourrait être gratuite durant cette matinée. De la même façon et afin de traiter équitablement les différentes mobilités, un avantage équivalent devrait être proposé aux personnes utilisant les transports en commun.

##### **1.1. Réponse de la Municipalité**

La présence du marché actuel à Pully date de 1974. La Municipalité avait alors soutenu une demande de la section pulliérane de la Fédération romande des consommatrices pour réintroduire un marché hebdomadaire à Pully.

D'un point de vue pratique, la Fédération romande des consommatrices s'était chargée de démarcher des commerçants et de faire la promotion de cette offre « *avec l'appui du syndicat d'initiative.* ».

En 1994, la Municipalité a approuvé l'extension du marché de la Place Obernai sur la placette devant la Maison Pulliérane. Au fil des ans, certains commerçants ont également été installés sur la place de la gare, le mardi et le vendredi.

Ces emplacements ont perduré jusqu'en 2021. Compte tenu du début des travaux sur la rue de la Poste et dans la perspective des futurs travaux de rénovation et transformation des bâtiments du Prieuré, la Municipalité a décidé d'élargir l'espace mis à disposition le vendredi matin sur la place de la gare en mettant le parking attenant à disposition.

Cette mesure a été accueillie très favorablement par les commerçants du marché, puisqu'ils se sont à nouveau tous retrouvés dans un même secteur, ainsi que par leur clientèle.

Ainsi, durant toutes ces années, il apparaît que les étals du marché du vendredi ont tous pu être placés au centre-ville sans avoir à fermer une voie de circulation routière.

Par ailleurs, l'offre du marché du vendredi est stable, tout comme le volume de la clientèle qui le fréquente. L'offre et la demande semblent donc en adéquation pour une Ville de la taille de Pully. En charge des emplacements, Police Est Lausannois est en mesure de placer tous les commerçants réguliers qui le désirent sur la place et le parking de la gare, et quelques emplacements sont encore disponibles pour des commerçants ponctuels en cas de demande.

La possibilité de fermer la rue de la Poste a toutefois été examinée avec beaucoup d'attention, tant du point de vue de la sécurité que de l'attractivité. L'espace ainsi libéré de toute circulation motorisée (à l'exception des véhicules de secours et de la Poste) représenterait une surface de plus de 2'000 m<sup>2</sup> entre le giratoire de la gare et l'intersection avec l'av. du Prieuré, alors que la surface dévolue actuellement au marché totalise une surface de 790 m<sup>2</sup>, soit 2.5 fois moins.

L'emprise des commerçants n'occuperait de loin pas la surface mise à disposition. Cette situation ne serait pas souhaitable, car le marché – et la rue de la Poste – pourraient donner l'impression d'être « vides », et ce d'autant plus si les étals venaient à être dispersés sur toute la longueur de cette artère. Et même si de nouveaux commerçants s'intéressaient à venir s'implanter à Pully (ce qui reste à démontrer), il est très peu probable qu'ils soient en nombre suffisant pour occuper la surface disponible.

La fermeture de la rue de la Poste impliquerait en outre de nombreuses contraintes : organiser une voie de circulation pour les véhicules d'urgence, en particulier Police Est Lausannois dont le siège est situé au milieu de la rue de la Poste, admettre que le trafic de transit Ouest-Est se fasse par la rue de la Gare, la rue du Centre et l'av. du Prieuré Sud, interdire le stationnement dès 06h00 le vendredi matin et jusqu'à 13h00 au moins, et organiser l'évacuation des véhicules en infraction au petit matin cas échéant.

Par ailleurs, alors que certains commerçants du centre-ville aimeraient effectivement que le marché du vendredi soit à nouveau situé sur la place Obernai – ce qui n'est pas envisagé – la fermeture complète à la circulation de cette importante voie de circulation au cœur de notre Ville rendrait l'accès aux commerces moins aisé. Il pourrait alors y avoir un report du passage de leurs clients sur d'autres jours de la semaine, diminuant d'autant l'attractivité du marché et sa fréquentation le vendredi, voire une perte de clientèle.

Pour toutes ces raisons, la Municipalité estime qu'il n'est pas opportun de fermer entièrement la rue de la Poste à la circulation routière pour accueillir le marché du vendredi, même si ce n'est que pour une seule matinée par semaine.

La Municipalité n'écarte toutefois pas la possibilité de déplacer certains commerçants exploitant un véhicule utilitaire (boucher, poissonnier) sur des places de stationnement le long de la rue de la Poste. Cette disposition ne nécessiterait pas de mesure de sécurité particulière, mais impliquerait toutefois la suppression de quatre places de stationnement supplémentaires

le vendredi matin, en plus de l'entier du parking de la gare, une installation électrique adéquate, et l'évacuation des éventuels véhicules occupant les places de stationnement en question. Cette mesure pourrait être testée si de nouvelles demandes de commerçants pour le marché du vendredi venaient à être déposées auprès de Police Est Lausannois. Par ailleurs, la Municipalité cherchera à optimiser l'espace dédié au marché, notamment par le réaménagement des espaces publics aux abords de la gare, et soutiendra avec les moyens dont elle dispose le développement d'une offre locale et plus diversifiée.

S'agissant de la gratuité de la première heure au Parking du Centre et d'une mesure équivalente pour les usagers des transports publics, leur mise en œuvre impliquerait la mise en place d'un système de remboursement aux usagers extrêmement complexe : il s'agirait en effet de vérifier que tel ou tel usager vient bien au centre-ville en raison du marché, rétrocéder aux ayants-droits une partie du billet de bus ou de l'abonnement mensuel ou annuel tl, organiser les flux financiers entre les diverses institutions concernées, à savoir le Parking du Centre, les tl, et la Commune, notamment.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère qu'il n'est pas envisageable d'octroyer la gratuité durant la première heure de stationnement au Parking du Centre et un avantage équivalant aux usagers des transports publics.

## **2. Marché trimestriel**

Les cosignataires du postulat proposent à la Municipalité de réfléchir à l'instauration d'un marché trimestriel centré sur les produits du terroir du district de Lavaux-Oron, si besoin au moyen du lancement d'un appel à projets.

Plus précisément, les cosignataires proposent de tenir un tel marché un dimanche par trimestre, durant toute la journée.

L'offre commerciale pourrait inclure à la fois la vente de produits à l'emporter, la consommation sur place (food-trucks, buvettes, terrasses éphémères) auprès de stands tenus par les sociétés locales, des attractions pour enfants, un vide-greniers, une animation musicale par la fanfare de Pully, etc.

Ce marché trimestriel du terroir se tiendrait non seulement sur la rue de la Poste (chaussée comprise), mais aussi dans le reste du bourg : rues de la gare, du centre, du midi, esplanade du prieuré, place d'Obernai, etc. Tout le secteur serait ainsi fermé au trafic automobile un dimanche par trimestre.

Les cosignataires suggèrent en outre à la Municipalité de mettre en œuvre un groupe participatif ouvert aux membres du Conseil communal.

### **2.1. Réponse de la Municipalité**

La Municipalité accueille favorablement l'idée d'un nouvel événement organisé sur la rue de la Poste fermée au trafic, qui proposerait une large variété de produits du terroir et des animations diverses et variées.

Un tour d'horizon de quelques communes accueillant des événements de type « marché villageois », « marché du terroir » ou encore « marché folklorique » ont fait ressortir les constats suivants :

- Les marchés villageois, folkloriques, braderies, puces etc. sont généralement organisés par les sociétés de développement locales, des associations de quartier, des associations

faisant la promotion d'une façon de consommer plus durable, par exemple, ou par des particuliers.

- Ce sont aussi les organisateurs qui définissent et mettent en places les animations lors de ces manifestations.
- Enfin, les communes apportent généralement un soutien logistique et, parfois, financier.

A Pully, la Commune apporte un soutien logistique pour de nombreuses manifestations : braderie d'automne organisée par l'association d'entraide familiale, vide-greniers de Chantemerle organisé par l'Association pour les intérêts et le développement du Pully-Nord, vide-greniers communal conjointement avec la Petite Fête de la Grand-Rue, par exemple.

A ce propos, il est utile de relever que l'organisation du vide-greniers communal représente au moins une cinquantaine d'heures de travail pour son organisation (coordination entre les services communaux concernés, élaboration d'un flyer, gestion des inscriptions, etc.), puis la mise en place des lieux (marquage au sol, installation de tentes, tables et bancs) et la présence sur place le jour en question, ce qui représente également une cinquantaine d'heures de travail supplémentaires, soit un total d'une centaine d'heures de travail au minimum à prendre en charge par les différents services concernés. Pour rappel, le premier vide-greniers communal a été initié en 2014 (Communication au Conseil communal No 19-2013) comme mesure d'accompagnement de l'introduction de la « taxe aux sacs » et pour créer une animation susceptible d'être reprise par une organisation locale, comme cela est le cas pour le vide-greniers de Chantemerle, par exemple.

L'organisation d'un grand marché saisonnier nécessiterait au moins autant de temps, et sans doute plus pour la première édition. La Municipalité serait tout à fait prête à apporter son soutien pour la coordination avec les services concernés de l'administration communale et la mise à disposition de matériel dont elle dispose pour les manifestations. Elle estime par contre que ce n'est pas le rôle de l'administration communale d'organiser des marchés ou animations populaires, mais qu'il appartient plutôt au tissu économique pullièran de développer des concepts attrayants qui attirent la population au centre-ville.

Fort de ce constat, la Municipalité a pris contact avec l'association Pully Paudex Belmont – Tourisme, économie, sport et culture (PPB) et lui a fait part de la demande formulée dans le postulat pour l'organisation d'un marché trimestriel.

PPB s'est montrée intéressée par cette idée mais a indiqué qu'elle n'a pas les forces vives pour organiser un tel événement. Son comité a toutefois proposé de rechercher une personne qui serait intéressé à prendre en main l'organisation d'une manifestation d'envergure au Centre-ville. Cette personne aurait notamment pour tâche d'approcher les commerçants de la place et d'autres acteurs de la vie pullièrane pour développer des activités et animations attrayantes, et organiser la manifestation avec le concours des services communaux.

Au terme de ces premiers échanges, PPB s'est associée le concours d'un mandataire externe et réfléchi avec lui à diverses solutions. L'ampleur et la fréquence d'une telle manifestation découleront en premier lieu de l'intérêt que les commerçants, artisans et autres acteurs économiques de la place lui apporteront, et de sa fréquentation par la population. La fréquence proposée par les postulants, à savoir un fois par trimestre, est toutefois apparue comme trop élevée pour PPB et la Municipalité. Une première édition pourrait avoir lieu en 2025, par exemple aux alentours de la rentrée scolaire après les vacances d'été. En cas de succès, deux éditions annuelles pourraient ensuite être organisées. Dans l'intervalle, la Municipalité va poursuivre le dialogue initié avec PPB et suivre l'évolution du dossier.

Au vu des informations exposées ci-dessus, la Municipalité considère avoir répondu au postulat de M. Guillaume Roy et consorts intitulé « La nouvelle rue de la Poste : promouvoir le commerce et la convivialité ».

Approuvée par la Municipalité lors de sa séance du 9 octobre 2024.

Au nom de la Municipalité

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner